



Procès-verbal de la 7^e assemblée des délégués 2020

Vote électronique au mardi 30 juin 2020

Ont voté :

- Claudia Hametner, Association des communes suisses
- Martin Heimgartner, Association pour les finances et la comptabilité publiques
- Heinz Nievergelt, Branche administration publique
- Prisca Curschellas, Administration cantonale des Grisons, bureau du personnel

Abstentions :

- Formation romande des cadres communaux
- Société suisse des employés de commerce
- Groupement suisse pour les régions de montagne
- Association pour la formation continue de l'administration de Suisse centrale
- Association suisse des services des habitants
- Fédération suisse des bourgeoisies et corporations
- Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux

Procès-verbal: Danièle Glarner, secrétariat FPS ap

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du mardi 25 juin 2019 à Olten
 - Approbation
 2. Rapport annuel 2019
 - Approbation
 3. Comptes annuels 2019
 - Approbation
 - Prise de connaissance du rapport de révision
 4. Cotisations des membres 2021
 - Fixation
 5. Budget 2020
 - Approbation
-

Préambule

En vertu de l'art. 6a de l'Ordonnance du Conseil fédéral du 16 mars 2020, Ordonnance 2 COVID-19, l'assemblée des délégués 2020 de l'Association FPS ap a eu lieu sous forme électronique. La procédure suivante a été appliquée pour l'exercice du droit de vote des membres et les décisions relatives aux points à l'ordre du jour :

- Les membres ont reçu l'invitation avec l'ordre du jour et les documents correspondants sous forme numérique et par courrier à la mi-mai 2020. Aucune demande de membres n'a été présentée.
- Les questions sur les points à l'ordre du jour ou sur les documents envoyés en temps utile pouvaient être adressées au secrétariat (info@hbboev.ch) jusqu'au 12 juin 2020.
- Les réponses aux questions ont été communiquées à tous les membres participant à l'assemblée dans le cadre de l'enquête électronique.
- Les membres ont reçu le mardi 23 juin 2020 un courriel avec un lien individuel vers l'enquête.
- L'enquête était ouverte jusqu'au 30 juin 2020 à minuit.
- Quatre membres au total ont participé au vote électronique.

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du mardi 25 juin 2019 à Olten

Décision :

Le procès-verbal transmis en allemand et/ou en français est approuvé à l'unanimité par l'assemblée des délégués.

2. Rapport annuel 2019

Décision :

Les délégués approuvent le rapport annuel 2019 à l'unanimité.

3. Comptes annuels 2019 avec rapport de révision

Les comptes annuels affichent, à la clôture, des actifs et passifs de CHF 247 849.50, et une perte de CHF 23 522.47 (année précédente, bénéfice de CHF 2294.97). Les capitaux propres au 31.12.2019 sont de CHF 67 030.72 (année précédente CHF 64 735.75).

Les recettes sont marquées par les postes cotisations des membres, taxes d'examen et contribution du SEFRI. Selon le décompte du SEFRI, la participation de la Confédération se monte à 80% soit CHF 180 747.–.

Les comptes annuels 2019 de l'Association FPS ap ont été révisés par la société ROD Treuhand AG. Sur la base du rapport du 5 mars 2020, l'organe de révision n'est tombé sur aucun élément permettant de conclure que les comptes annuels 2019 ne correspondent pas à la loi et aux statuts. Le rapport de révision est mentionné dans le rapport annuel 2019.

La question de Thomas Kollegger, Amt für Gemeinden, Graubünden, est la suivante : Un prêt d'un montant de CHF 25 000 a été accordé par l'Association de formation administrative continue de Suisse centrale (VWBZ - Verein Verwaltungsweiterbildung Zentralschweiz), un prêt de CHF 50 000 a été accordé par l'Association zurichoise des secrétaires communaux et des spécialistes en administration (VZGV- Verein Zürcher Gemeindeschreiber und Verwaltungsfachleute). Seul ce dernier porte intérêt à 3%. Ces deux prêts auraient dû à l'origine être remboursés à la fin de 2019 et ont été reconduits aux mêmes conditions. L'association FPS ap prévoit de rembourser une partie ou la totalité du prêt sans intérêt en 2020. Pourquoi pas celle qui porte intérêt ? Cela réduirait un peu les dépenses.

La réponse du secrétariat est la suivante : La prorogation du prêt était, du côté de l'Association de formation administrative continue de Suisse centrale (VWBZ - Verein Verwaltungsweiterbildung Zentralschweiz),

subordonnée à la condition que le prêt ou une partie de celui-ci soit amorti en 2020. Le niveau des liquidités après l'achèvement de l'examen professionnel fédéral 2020 (probablement à fin novembre) indiquera si d'autres remboursements, notamment du prêt portant intérêt, sont possibles.

Décision :

Les délégués approuvent les comptes annuels 2019 et le bilan au 31 décembre 2019 à l'unanimité après avoir pris connaissance du rapport de révision.

4. Cotisations des membres 2021

Du point de vue du comité, les cotisations des membres doivent rester inchangées pour l'année 2021, à CHF 500.–.

Décision:

Les délégués approuvent à l'unanimité le montant de CHF 500.– pour les cotisations des membres 2021.

5. Budget 2020

Le budget 2020 repose sur une hypothèse de 100 candidat(e)s. Il prévoit un bénéfice de CHF 34 420.– pour l'année civile 2020.

Décision :

Les délégués prennent connaissance du budget 2020 et l'approuvent.

Zurich, le 16 juillet 2020

Pour le procès-verbal:
Danièle Glarner, directrice de l'association FPS ap